RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N/Réf.: DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

2024/03

<u>V/Réf.</u>: Dossier suivi par Nathalie MARIETTE Vente Ville de Saint-Germain-en-Laye

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT

RUE FRANZ SCHUBERT

NOUS, Arnaud PÉRICARD, Maire de Saint-Germain-en-Laye, Conseiller départemental des Yvelines, Chevalier de la Légion d'honneur,

VU l'état de classement des voies communales annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 1961, homologuée par Monsieur le Préfet le 11 septembre 1961,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-1 à 8.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 octobre 2005, modifié le 12 novembre 2009 révisé par procédure simplifiée le 11 avril 2013, modifié le 24 septembre 2015 et révisé le 21 février 2019.

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé par décret en date du 3 mars 1988 et modifié le 12 décembre 2000 et le 05 septembre 2014,

VU l'arrêté préfectoral N° 2014034-0009 en date du 3 février 2014 portant en révision du plan susvisé.

VU l'avis de l'Ingénieur en date du 6 mars 2024,

VU les lieux,

CONSIDÉRANT

I - La demande présentée par :

La Direction des affaires juridiques de la Ville de Saint-Germain-en-Laye _ Hôtel de Ville _16 rue de Pontoise 78101 Saint-Germain-en-Laye Cedex

Agissant pour le compte de : Ville de Saint-Germain-en-Laye

II - Les renseignements ci-dessous inscrits sur les matrices cadastrales :

Nom du propriétaire de la parcelle : Les copropriétaires de la résidence Arpège cadastrée AT846, AT 847 et AT 853.

Référence (s) cadastrale (s):

■ Section AT N°1365 – Superficie: 2381 m² - Les hauts Grillets

III - La situation de la parcelle :

■ Rue Franz SCHUBERT N°1

Voie (s)			
Communale	Privée	Départementale	Nationale
X	/	/	/

ROUTE DÉPARTEMENTALE: voie gérée par le :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES Subdivision Est 2 bis Clément Ader 78000 VERSAILLES

ROUTE NATIONALE: voie gérée par la :

Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) Unité d'Exploitation Routière de Boulogne 16 rue de l'Abreuvoir 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ARRÊTONS:

ARTICLE 1er: Propriété cadastrée Section AT N°1365

L'alignement actuel est conservé rue Franz SCHUBERT

ARTICLE 2: Le présent arrêté n'autorise en aucun cas l'exécution des travaux de quelque nature que ce soit, pour lesquels un permis de construire, de clôture, ou une autorisation de voirie est exigé.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au pétitionnaire,
- À la Direction de l'espace public.

À Saint-Germain-en-Laye, le 6 mars 2024

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services,

Joël SÉRAZIN